

GT Amendes du 15 février 2010 : Redonner sa place et des moyens à la mission Amendes

Le recouvrement des amendes est une mission particulière, où la pression politique est présente et s'inscrit dans une politique sécuritaire ciblée, ce qui rend le sujet sensible dans l'opinion. Les amendes constituent un secteur qui conserve une particularité évidente qui peut difficilement se mesurer en un indicateur unique de taux de recouvrement : l'évolution des règles, le caractère répressif marqué et le contexte dans lequel cette mission s'exerce sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte dans son approche. Ainsi, alors que la crise frappe tous les salariés, on constate une tension particulière sur le secteur des amendes, en particulier dans les recours, contentieux (alimentés par des professionnels du droit) et gracieux compte tenu de l'impact de la crise sur le pouvoir d'achat et par la plus grande résistance de l'opinion devant ces prélèvements publics particuliers qui constituent un véritable enjeu budgétaire : pour 2007, le produit des amendes et condamnations pécuniaires s'est élevé à 1,568 milliards d'euros pour 34 millions d'amendes.

Des suppressions d'emplois qui pèsent, un outil informatique obsolète

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé les 50 suppressions d'emplois décidées en CTPC pour 2010 dans la sphère Amendes, et ce alors qu'une charge nouvelle, la gestion des remises gracieuses, a été transféré en juillet 2008 de l'Officier Public Ministériel (le commissaire de police) aux services Amendes. L'administration, dans un registre théorique loin de la réalité des services, argumente que la DGFIP a « un devoir de gains de productivité vis-à-vis de la collectivité nationale : la DGFIP rend 2500 emplois, le secteur Amendes prend sa part dans cet effort global. Les augmentations de charges, à emplois en baisse ou constants se constatent à la DGFIP. La productivité est là ». Non, la productivité n'est pas là dans le secteur Amendes, ainsi que l'a pointé la Cour des Comptes qui stigmatise « un système complexe dont les incidences quotidiennes sont sensibles pour les Français... ». L'application informatique AMD qui gère les amendes, est quant à elle vieillissante, et devrait être améliorée et adaptée comme l'administration le reconnaît désormais elle-même ! Mais la problématique ne se limite pas à une application informatique : comme l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires l'a dénoncé, l'administration sacrifie au dogme des suppressions d'emplois placées sur l'autel de supposés gains de productivité sur fond libéral de moins d'ETAT, moins de fonctionnaires. Le discours sur les gains de productivité ne fait que servir la répartition de suppressions d'emplois déjà décidées, sans regard sur les missions de service public.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a revendiqué le recours aux huissiers du Trésor pour les Amendes

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé l'élargissement des missions des huissiers du Trésor au recouvrement des Amendes et exigé l'abandon du recours aux huissiers privés, payés à l'acte et très coûteux. Nous avons réitéré notre demande d'un groupe de travail sur les huissiers du Trésor. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le recouvrement des amendes doit s'inscrire dans une chaîne de travail qui doit entièrement relever du service public. L'administration a répondu qu'elle respecterait son engagement de tenir un groupe de travail sur les huissiers du Trésor et que le recours à ces derniers est à analyser.

Quel bilan des expérimentations multiples et des mesures nouvelles issues de la loi du 30 juillet 2008 ?

De l'expérience à Toulouse de régionalisation des amendes nous ne savons toujours pas grand-chose mais l'administration a annoncé qu'elle n'a pas fait la preuve de son efficacité (le taux de recouvrement du pôle Amendes de Toulouse accuse même un léger recul de 0,11%) et qu'elle ne sera donc pas étendue.

Nous avons demandé à l'administration de nous communiquer un bilan ou un point d'avancement de l'ensemble de ces expérimentations (également poste Amende SNCF de Bordeaux, trésorerie

Transport RATP d'Ile de France, expérimentation « PVe » de verbalisation électronique lancée en 2009...), ainsi que des bilans quantitatifs et qualitatifs des remises gracieuses effectuées (quelle charge de travail a ainsi été transférée aux services Amendes?), et de l'application du décret de 2008 qui prévoit une remise de 20% de l'AMF (amende forfaitaire majorée) lorsque le redevable paye dans les 30 jours. L'administration s'est engagée à nous les fournir et, concernant le gracieux, s'est déclarée d'accord « pour une politique nationale du gracieux en posant de grandes règles d'un bout à l'autre du territoire » pour éviter les disparités de traitement.

Vers une concentration du Réseau Amendes préjudiciable au service public de proximité

Avec la création de postes régionaux (Trésorerie Régionale de Toulouse), des spécialisations nationales (comme le recouvrement Radars à la TCA de Rennes ou la levée des blocages de cartes grises au CAS de Toulouse), le réseau de recouvrement des amendes s'éloigne géographiquement de plus en plus du contribuable. Ce qui ne manque pas de poser problème : à la recherche d'un accueil physique, les redevables s'adressent à la trésorerie de proximité : or si celle-ci dispose parfois du terminal internet de paiement, elle ne dispose jamais de la connaissance du dossier du contrevenant, ni des moyens humains et techniques pour faire face à sa demande, et cela a pour conséquence de faire reporter sur les agents le mécontentement des redevables. L'organisation « variée » aux dires même de l'administration va perdurer encore un temps, mais le message a été clair : une fois la grande fusion bouclée, nul doute que l'organisation du réseau amendes sera à nouveau mise sur la sellette !

A l'opposé de cette concentration et centralisation du recouvrement, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a revendiqué l'ouverture dans chaque département d'un guichet Amendes doté de tous les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de la mission Amendes.

Se pose également la question du devenir des Amendes à l'occasion de la création des SIP. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, il est préférable de regrouper Amendes et Taxes d'urbanisme pour constituer un poste spécialisé à part entière, compte tenu de leur spécificité. L'administration qui a fait jusqu'ici le choix contraire de rattacher les amendes à un poste SPL (Secteur Public Local) a répondu que s'il n'y a pas de trésorerie spécialisée Amendes, celles-ci rejoindront un poste SPL, « afin de rattacher les amendes au segment sachant », ce qui n'est guère explicite.

Une mission difficile, des conditions de travail qui se dégradent

Du fait d'une charge de travail très élevée, le traitement de masse est de mise, et l'administration a admis « qu'on a du mal à faire dans la qualité ». Les NPAI sont très nombreux, il sera tenté d'y trouver une solution en mettant à disposition des agents l'application informatique CHARADE de la Poste, pour trouver les adresses. Dans ce contexte difficile, les créances prescrites représentent une masse énorme : environ 200 millions de cotes fin 2007 a fini par reconnaître l'administration.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé la pression grandissante qui s'exerce sur les agents du Réseau Amendes alors que l'administration réduit les moyens humains face à une charge de travail grandissante. Et les difficultés de réalisation de la mission de recouvrement des Amendes s'accroissent actuellement face à un accueil du public de plus en plus tendu, qu'il s'agisse de l'accueil physique ou de l'accueil téléphonique : les agressions verbales se multiplient. Réponse de l'administration : « les conditions de travail ne sont pas l'objet de ce groupe de travail, il s'agit ici d'un GT process ». No comment.

Entre bloc fiscal et gestion publique, la mission Amendes cherche un pilote

L'administration a décidé du rattachement des Amendes au bloc fiscal, en contradiction avec ses propos actuels tendant à rattacher les amendes au secteur public local. L'administration a indiqué que la fusion étant en cours, dans beaucoup de départements les amendes restent encore dans la gestion publique. Nous sommes dans une situation transitoire, et c'est au fur et à mesure que le pilotage des Amendes par le bloc fiscal se développera...

Le dernier GT sur les amendes remontait à fin 2008. Priorité étant donnée à la fusion, le secteur amendes a quelque peu été laissé de côté...Mr FENET qui présidait ce groupe de travail a reconnu que l'administration avait précédemment acté le principe de rencontres régulières sur les amendes avec les organisations syndicales et s'est engagé à tenir un groupe de travail au second semestre, et nous avons demandé que soit porté à l'ordre du jour l'examen d'un bilan ou d'un point portant sur les expérimentations effectuées et les mesures nouvelles prises en 2008, la question des conditions de travail, ainsi que celle de la création de guichets Amendes dans chaque département. A suivre.